



Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de SAINTE-CONSORCE

## Séance du mercredi 22 mars 2023

### Délibération n° 2023-11

**Nombre de membres :**

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 6

Votants : 19

*Date de convocation du Conseil Municipal :* 16 mars 2023

*Date d'affichage électronique de la convocation :* 16 mars 2023

*Secrétaire de Séance :* Bertrand GAULÉ

**Présents :** Pascal DIDELET – Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ – Laurence PAGNON - Franck BAULAN – Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT– Serge FERRANDEZ - Yoann TRICAULT – David OHANNESSIAN – Charlotte PIERRAT – Julie SABY

**Absent(s) représenté(s) :**

Jean-Marc THIMONIER a donné pouvoir à Pascal DIDELET – Elisabeth SAGE à Laurence PAGNON – Magalie NEVEU à Bertrand GAULÉ – Vincent BRUN à Serge FERRANDEZ - Caroline VITAL à Yoann TRICAULT - Thomas RIGAUD à Julie SABY

**Absents :**

***FINANCES– Approbation du compte de gestion 2022 dressé par Madame le receveur Municipal et Monsieur le chef de service comptable***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives s'y rattachant,

Vu le compte de gestion 2022 dressé par Madame BISSON du 01/01/2022 au 31/08/2022, puis par Monsieur Jean-Marc GAUCHER du 01/09/2022 au 31/12/2022.

Après s'être assuré que les Receveurs ont repris sans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur ont été prescrit de passer dans leurs écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :**

Votants : 19 – suffrages exprimés : 19 - *Abstention : 0* Pour : 19 – *Contre : 0*

- **STATUE** sur la conformité du compte de gestion dressée pour l'exercice 2022 par les Receveurs
- **ATTESTE** que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture  
et sa publication sur le site internet de la commune*

Le Maire  
Jean-Marc THIMONIER

